

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2023 à 18h30

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Josiane LEI, maire

Etaient présents : Mme DUVAND, M. C. BOCHATON, Mme VIOLLAZ, M. BOZONNET, Mme NICOUD, M. AMADIO, Mme MODAFFARI, adjoints au maire

M. GATEAU, M. J.M. BOCHATON, Mme RABY, Mme RULOT (présente jusqu'à 19h50), M. LEHMANN, Mme BONDURAND, M. ROCHAI, M. CANDELA, M. HINTERMANN, M. BERTHIER, M. GUILLARD, Mme BOIT-NAÏNEMOUTOU, M. WECHSLER, conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme LAVANCHY, M. MATHIAN, Mme OUCHCHANE, M. HUVE, Mme RULOT (départ à 19h50), Mme RENAUD, M. DELIGNE, Mme LANG, Mme GUEMAR-ESSID, conseillers municipaux.

Secrétaire désigné : M. Vincent WECHSLER

Nombre de membres en exercice : 29

Convocation : 1^{er} février 2023

Délibération affichée le : 13 février 2023

N°0029-2023

7. Finances locales – 7.5 Subventions

Attribution de subventions sportives pour 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Considérant la volonté de la commune d'Evian de soutenir les associations sportives dans leur projet éducatif,

Vincent Weschler ne prendra part ni aux débats ni aux votes inhérents à la subvention pour l'association Evian Off Course, Lise Nicoud ne prendra part ni aux débats ni aux votes inhérents à la subvention pour l'association Avenir

Accusé de réception en préfecture
074-217401199-20230207-0029-2023-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Evianais et Yannick Rochais ne prendra part ni aux débats ni aux votes inhérents à la subvention pour les associations Ski Club et Aviron.

Le conseil municipal, délibère à l'unanimité

Article 1 : Décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023

ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNELLE	MODALITES DE VERSEMENTS	TOTAL
ATHLETIC CLUB	10 000 €		Acompte 2500 € en janvier, solde en avril	10 000 €
EVIAN OFF COURSE	10 000 €	3 000 € AHN	En une fois en avril	13 000 €
AVIRON	29 180 €	2 820 € annuité achat mini-bus	Acompte 6 800 € en janvier, solde en avril	32 000 €
GYMNASTIQUE FEMININE	5 000 €		En une fois en avril	5 000 €
BOXING CLUB	8 000 €		Acompte 1750 € en janvier, solde en avril	8 000 €
BILLARD CLUB EVIAN	1 500 €		En une fois en avril	1 500 €
EVIAN VELO	3 500 €	3 000 € Plan mobilité	En une fois en avril	6 500 €
TEGGFC	40 000€	3 000 € Tournoi de Pâques	Acompte 11 250 € en janvier, solde en avril	43 000 €
FC EVIAN	10 000 €		En une fois en avril	10 000 €
ANCIENS CADDIES	2 500 €		En une fois en avril	2 500 €
AVENIR EVIANAIS	50 000 €		Acompte 12 500 € en janvier, solde en avril	50 000 €
EVIAN HANDBALL	28 000 €		Acompte 7 500 € en janvier, solde en avril	28 000 €
EVIAN SPORT NATATION	6 000 €	1 000 € Compétition d'été	En une fois en avril	7 000 €
CLUB SUBAQUATIQUE	1 700 €		En une fois en avril	1 700 €
EVIAN LEMAN RANDO	500 €		En une fois en avril	500 €
SAUVETAGE EVIAN	4 000 €		En une fois en avril	4 000 €
SKI CLUB	7 000 €		Acompte 1 775 € en janvier	7 000 €

Accusé de réception en préfecture
074-217401199-20230207-0029-2023-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

ASSO SPORTIVE LYCEE	2 200 €		En une fois en avril	2 200 €
TENNIS DE TABLE	25 000 €	1 000 € Tournoi estival	Acompte 5 500 € en janvier, solde en avril	26 000 €
TENNIS CLUB	12 000 €	3 000 € tournoi estival	Acompte 3 000 € en janvier, solde en avril-	15 000 €
CLUB DE VOILE	22 000 €	5 000 € annuité achat catamarans	Acompte 5 000 € en janvier, solde en avril	27 000 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	1 500 €		En une fois en avril	1500 €
CERCLE D'ECHECS	1 000 €		En une fois en avril	1 000 €
TOTAUX	280 580 €	21 820 €		302 400€

Article 2 : Mme Le Maire ou son représentant sont autorisés à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait conforme,

Vincent WECHSLER
Secrétaire de séance

Josiane LEI
Maire

Transmis à la Préfecture le 13 février 2023